

Le petit scarabée et la copie privée

Lorsque, par exemple, vous achetez une [Framakey Ubuntu-fr Remix](#) dans [notre boutique](#), il y a 0,60€ qui sont prélevés au titre de **l'exception pour copie privée**. Vous n'y trouverez évidemment pas d'iPod dernier cri, mais si tel avait été le cas on aurait alors dépassé les 20€ de copie privée !



Qu'est-ce donc que cette taxe particulière ? Il y a [Wikipédia](#) mais il y a aussi le [site officiel dédié](#) du gouvernement : « Compenser financièrement le préjudice subi par les titulaires de droits d'auteur et de droits voisins afin de maintenir l'exception de copie privée au bénéfice du consommateur, tel est l'objectif du système de la rémunération pour copie privée. »

On notera d'ailleurs que ce site est sous le très libre [Spip](#), dont la communauté ne demande aucune compensation financière, mais un don est toujours le bienvenu. Parenthèse fermée.

Cette compensation a rapporté rien moins que [173 millions d'euros](#) en 2008, plus d'un milliard de nos anciens francs pour une seule année ! Il faut dire qu'elle ratisse très large, [le nombre de produits taxés](#) donne un peu le vertige.

[Et pourquoi pas taxer Google tant qu'on y est ?!](#)

Personnellement il peut m'arriver d'acheter un disque dur externe, une clé, des CD ou DVD vierges, une mémoire supplémentaire pour mon appareil photo, voire peut-être un jour un smartphone, mais je n'ai pas le souvenir d'avoir un

jour utilisé tout ceci dans le but de faire la moindre copie « d'œuvres protégées ». Et mon baladeur audio ne contient que des podcasts radios et de la musique en libre diffusion. Moralité, je finance indirectement les industries culturelles sans aucun avantage en retour et alors même que, Hadopi oblige, je suis en complet désaccord avec leurs politiques actuelles vis-à-vis du numérique.

Admettons cependant qu'il me prenne soudainement l'envie de faire des copies privées.

Toujours sur le site officiel : « L'exception pour copie privée, faculté accordée à l'acquéreur légitime d'une oeuvre, **couvre tout acte de copie d'une oeuvre sur un autre support, pour son propre usage**. Cette exception est une restriction apportée au droit de reproduction de l'auteur ou du titulaire de droits voisins d'interdire ou d'autoriser une copie de son oeuvre ainsi que le droit d'en percevoir, en contrepartie, une juste et équitable rémunération. »

J'ai souligné en gras le passage parce que la moindre des choses c'est alors de pas bloquer techniquement la possibilité de faire des copies privées. Sinon c'est la double peine : la taxe pour autoriser une pratique impossible à effectuer !

Or c'est exactement ce qui est arrivé à A. Salaün dans le récit ci-dessous qui ne manque pas d'humour. Parce qu'il vaut mieux en rire qu'en pleurer...

Je voulais juste sauver mon DVD

[URL d'origine du document](#)

A. Salaün – 20 janvier 2010 – Creative Commons By-Sa

Voici mon histoire, au cours de laquelle je cherchais à copier, pour le sauvegarder, un DVD que j'avais acheté dans le commerce sur un DVD+R que j'avais aussi acheté dans le commerce en France et tout bien payé ce que je devais sur ce

DVD d'un (très mais alors très) grand musée public national français, moi le petit français utilisateur de Gnu/linux. Et d'abord après avoir constaté que ma copie ne marchait pas, j'ai donc dû faire une plongée dans le système d'exploitation des forces du mal pour essayer de comprendre et de faire cette copie de sauvegarde de MON DVD. C'est alors que j'ai pu constater que ce DVD était protégé par un système appelé [« StarForce »](#) qui empêche d'en faire une copie valide. Enfin on peut mais c'est très compliqué et surtout interdit. Je me suis renseigné, en voici la preuve :

« Mais dis donc Nicolas (j'ai choisi ce prénom au hasard et par goût parce que je trouve que c'est un vraiment très beau prénom que j'aurai voulu m'appeler comme ça mais pas de peau moi c'est un autre que je dis pas, on sait jamais, fin de la parenthèse) je paie une taxe pour droit de copie privée moi ? Et pourquoi je ne peux pas copier mon DVD que j'ai payé et toussa alors ?

– Parce que, petit scarabée récalcitrant^[1], tu serais alors un malfrat.

– Oh ! Mais grand maître ! Puisque j'ai payé la taxe du droit kivabien !

– Tu insistes lourdement, petit scarabée récalcitrant et puant, et comme tous les petits scarabées récalcitrants et puants, tu ne comprend pas la LOI : ça n'est pas parce qu'il existe une taxe copie privée et que tu l'as payée que tu as le droit de copier privativement !

– Mais quand même oh ! grand-maître-qui-sent-si-bon ! Pourquoi payer un droit si on ne peut l'exercer ?

– Aaaahhhh ! Petit sacarabée récalcitrant, puant et lourdingue, parce qu'il y a sur ce DVD une mesure de protection des droits, et qu'il est interdit de la contourner, car ainsi tu deviendrais un pirate ! Et avant que tu

n'insistes encore, sache que tu ne peux ABSOLUMENT PAS contourner cette mesure, même si elle t'empêchait d'exercer ton droit à copie privée, car vois-tu, petit scarabée récalcitrant, puant, lourdingue et un peu con, ce droit n'en est pas réellement un, c'est juste une tolérance et tu ne peux donc t'en prévaloir !

– Mais oh ! mon-maître-si-tellement-élevé-à-la-pensée-profonde-et-affutée-et- qui-sent-si-bon puisque c'est écrit que j'ai payé un droit pourquoi ne l'est-il pas. N'est-ce pas contradictoire ? Et votre deuxième loi ne contredit-elle pas alors la première ?

– Dis donc ! Petit scarabée récalcitrant, puant, lourdingue , un peu con et hors-la-loi, tu te crois peut-être plus compétent et intelligent que les experts réunis en commissions, Grenelles et autre symposium ? Plus compétent que les JUGES qui en ont ainsi décidé. Remettrais-tu en cause la LOI ? N'aurais-tu pas tenté de contourner cette protection pour être si bien au fait de tout cela. Tu l'as fait c'est certain ! Sinon tu ne serais pas aussi renseigné ! Et en plus tu as l'audace de t'en vanter ! De réclamer ! Alors que tu as, c'est sûr maintenant, piraté la sacro-sainte propriété intellectuelle et ses mesures de protection, piétiné et bafoué la loi-du-peuple-et-ou-de-ses-représentants-démocratiquement-zélus ! Peut-être même as-tu attenté à la sécurité nationale ou penses-tu le faire, ce qui est presque la même chose, essayé de faire déraillé nos trains, pire ! nos T.G.V ! Voire t'être affilié à un-mouvement-d'ultra-gauche-qui-cherche-à-destabiliser-la-démocratie-fleuron-de-le-France-éternelle-et-des-lumières ! Écoute bien, petit bousier récalcitrant, puant, lourdingue , un peu con, hors-la-loi, anarcho-gauchiste et crypto-terroriste sais-tu bien que je pourrais te livrer à l'Hadopi ?

Elle seule pourra alors constater à quel point tu as pêché ! Elle retournera tes disques durs, y installera des espions logiciels, te confisquera tes biens informatiques, te livrera

aux mains de ses miliciens les plus féroces et déterminés, te fera dire la VÉRITÉ tu entends ! LA VÉRITÉ ! Et si tu avoues tu seras alors puni mais pardonné et tu pourras reprendre place dans le monde des citoyens-numériques.

Mais si tu t'obstines à nier, c'est l'ENFER numérique que je te promets ! Tu seras banni, tes biens confisqués, tes blogs effacés, tes opinions oubliées, tes articles et leurs archives annihilés., même la vieille presse écrite ne te connaîtra plus ! Et si tu viens à trépasser avant que ne sois absous, point n'auras le droit d' être de jour et par tes amis et commensaux enterré en hors-sol numérique, et ton avatar errera à jamais dans les réseaux infernaux du monde warez des succubes ! »

Alors là, je l'avoue j'ai eu peur et j'ai abandonné. Tant pis. si j'abîme mon DVD je paierai à nouveau, mais je suis bien content de l'avoir échappé belle. Ouf ! ! Je ne suis pas un héros ... heu... non... pardon,pardon je ne savais pas que c'était copyrighté, j'ai barré, j'ai barré...

...Je suis bien content oui ! bien content... Vive la France ! Oui vive la France !

A. Salaun

(comme dit plus haut je ne donne pas mon prénom ... on ne sait jamais...)

Notes

[1] Crédit photo : [Fesoj](#) (Creative Commons By)